

Zoom sur :

Principaux points à noter :

- ❖ **Le Portugal entre dans la 3^{ème} phase de déconfinement**
- ❖ **Le Gouvernement portugais se félicite du plan de relance proposé par la Commission européenne**
- ❖ **Les indicateurs de confiance repartent à la hausse en mai**
- ❖ **La CIP appelle à une « opérationnalisation » urgente des garanties pour les assurances-crédits**
- ❖ **Près de 100 000 entreprises ont demandé à accéder au régime de chômage partiel**
- ❖ **Nouvelles règles concernant le recours au télétravail**
- ❖ **La loi encadrant les activités culturelles et les festivals a été promulguée**
- ❖ **Levée des restrictions sur la capacité des vols commerciaux**

SITUATION ET MESURES ECONOMIQUES AU PORTUGAL

• Le Portugal entre dans la 3^{ème} phase de déconfinement

Le Gouvernement, lors du conseil des ministres du 29 mai, a évalué l'évolution de la situation épidémiologique et a décidé d'enclencher la 3^{ème} phase du plan de déconfinement. Cependant, la zone métropolitaine de Lisbonne, qui concentre la très grande majorité des nouveaux cas enregistrés au cours des derniers jours, fait l'objet de mesures plus restrictives que le reste du pays : ainsi, la réouverture des centres commerciaux et des maisons du citoyen ("*lojas do Cidadão*") n'y sera décidée que le 4 juin, après « une évaluation des résultats des tests qui vont être effectués dans les deux foyers actifs associés au travail temporaire et au bâtiment ». Les restaurants peuvent désormais augmenter leur capacité d'accueil, jusqu'ici limitée à 50 % de leur capacité d'accueil maximale, mais à condition d'installer des barrières physiques imperméables entre les clients (du type parois en plexiglas).

• Le Gouvernement portugais se félicite du plan de relance proposé par la Commission européenne

Le Premier Ministre a salué sur *Twitter* « la proposition ambitieuse de la Commission européenne, à la hauteur du défi auquel l'Europe est confrontée » en ajoutant qu'il convenait désormais d'analyser la clé de répartition entre les différents États membres « afin de garantir la convergence économique et sociale ». Il a toutefois averti qu'il « appart[enait] maintenant au Conseil de ne pas faire échouer cet espoir », un message adressé aux pays dits « frugaux » (Pays-Bas, Danemark, Autriche, Suède) qui contestent autant l'importance des montants des transferts que leur nature dans le plan proposé par la Commission européenne. Ces pays sont en effet réticents à tout mécanisme qui impliquerait une mutualisation de dette au niveau européen et privilégient des transferts sous forme de prêts conditionnés.

Pour António Costa « c'est une proposition très ambitieuse » avec un apport de 750 Md€ dont une partie serait financé par de la dette émise conjointement. Il a qualifié cet apport de « geste de la plus haute importance, tant pour la source de son financement que pour le mode de distribution ».

La proposition de la Commission implique en effet le versement de 500 M€ sous forme de subventions directes et 250 M€ sous forme de prêt. Le Portugal pourrait percevoir une enveloppe financière de 48,5 Md€ au total en additionnant les montants prévus dans le cadre financier pluriannuel et ceux du nouveau plan de relance (jusqu'à 26,3 Md€ pour le Portugal), ce qui correspondrait, en valeur nominale, à la moitié du montant total des transferts européens perçus par le Portugal depuis son entrée dans la CEE en 1986.

Le ministre des Finances, Mario Centeno, avait précédemment salué l'initiative franco-allemande dans un entretien au journal « *Welt am Sonntag* » en estimant qu'elle serait un « grand pas vers une union fiscale et une union monétaire qui fonctionnerait réellement ».

Le président de la Confédération Entrepreneuriale du Portugal (CIP), António Saraiva, s'est également félicité de la proposition en la qualifiant « d'instrument innovant » et de la décision de recourir majoritairement à des subventions, considérant que c'était « fondamental » pour éviter d'alourdir davantage la dette des États membres.

- **Les indicateurs de confiance repartent à la hausse en mai**

Les indicateurs de confiance et de climat économique de [L'Institut National de Statistiques \(INE\) publiés](#) le 28 mai, indiquent un retour partiel de la confiance au mois de mai, un mouvement en partie imputable aux effets des premières mesures de déconfinement. Après avoir connu le plus fort repli depuis sa création, l'indicateur de confiance des consommateurs enregistre ainsi la plus forte hausse de son histoire et retrouve son niveau de mai 2013. L'indice reste néanmoins profondément ancré en territoire négatif (- 32,1 en mai contre - 41,6 en avril, « 0 » étant le seuil qui distingue une majorité de réponse négative d'une majorité positive ; l'indicateur est calculé comme la différence entre le pourcentage de réponses positives et celui de réponses négatives, la valeur des deux étant pondéré selon la notation attribuée, de 1 à 5 pour les enquêtes auprès des consommateurs, où 1 est la réponse la plus positive et 5 la réponse la plus négative).

Dans le détail, l'évaluation de la situation financière des ménages sur les douze derniers mois se détériore et contribue négativement à l'indice. A l'inverse, avec une amélioration de plus de 19 pb par rapport au mois antérieur (- 53,4 contre - 72,7 en avril), les anticipations des consommateurs concernant la situation économique du pays sur les douze prochains mois reflètent une amélioration significative des attentes, que soulignent également les projets d'achats importants au cours des douze prochains mois (- 41,9 contre - 51,6 en avril).

L'amélioration concernant la confiance des secteurs est plus modeste et mitigée : le commerce de gros et de détail connaissent une légère hausse et l'indicateur du secteur de la construction connaît une amélioration plus marquée (les perspectives d'amélioration de l'emploi sur les trois prochains mois faisant plus que compenser la dégradation des carnets de commande). A l'inverse, les indicateurs de confiance des services et de l'industrie transformatrice continuent à se dégrader car l'amélioration des attentes concernant l'activité dans les trois prochains mois ne parvient pas à compenser la forte dégradation de l'évaluation de leur activité sur les trois derniers mois.

- **La CIP appelle à une « opérationnalisation » urgente des garanties pour l'assurance-crédit**

Dans une lettre adressée au ministre des Finances, cinq confédérations patronales portugaises, exigent que les mécanismes permettant aux entreprises d'obtenir des garanties d'assurance-crédit soient opérationnels « de toute urgence ». Les confédérations soulignent que de nombreuses entreprises subissent « une réduction drastique des plafonds de crédit, en particulier de la part de COSEC (*leader* de l'assurance-crédit au Portugal), qu'il s'agisse d'assurance-crédit à l'exportation ou du marché national ».

Elles rappellent qu'il est désormais possible « d'intervenir et de garantir à court terme une assurance contre le risque de crédit à l'exportation pour tous les pays », soulignant que plusieurs pays européens ont déjà mis en place ce mécanisme et que cette situation « laisse les entreprises portugaises dans une situation de concurrence déloyale ». En effet, la Commission européenne a assoupli les règles de la concurrence permet désormais aux Etats-membres d'augmenter les garanties des assurances pour couvrir le risque de crédit à l'exportation.

La hausse des garanties publiques pour les assurances-crédits, passant de 250 M€ à 1 Md€, constitue une priorité pour la CIP qui a reproché la lenteur des autorités concernant leur mise en œuvre effective, or ces garanties sont jugées nécessaires pour favoriser l'activité, en protégeant les entreprises contre la hausse du risque d'impayés.

Dans ce contexte incertain, au regard du risque d'impayés et face à la baisse de la demande, [une étude présentée le 25 mai dernier de la CIP](#) indique que, parmi les entreprises qui avaient prévu des investissements pour cette année, seulement 18 % d'entre elles souhaitent maintenir leurs plans inchangés, 40,3 % maintiendront partiellement leurs projets et 42 % ont l'intention de suspendre ou d'annuler totalement les investissements prévus cette année.

- **Près de 100 000 entreprises ont demandé à accéder au régime de chômage partiel**

La Ministre du travail, Ana Mendes Godinho a indiqué le 28 mai que 99 500 entreprises avaient accédé au régime de chômage partiel, représentant un total de 804 000 emplois pour un coût de 470 M€, très inférieur aux estimations initiales du Gouvernement qui avait indiqué lors de la mise en place du régime exceptionnel de *layoff* qu'il pourrait coûter 1 Md€ par mois.

Lors d'une précédente allocution, la Ministre du Travail avait indiqué que la grande majorité des demandes émanaient de micro- et petites entreprises (qui constituent l'essentiel du tissu entrepreneurial portugais) : 81 % des employeurs qui ont demandé à bénéficier du chômage partiel sont des micro-entreprises ; 15 % des petites entreprises ; 3 %, des entreprises de taille moyenne ; et 0,3 %, des grandes entreprises.

Les entreprises peuvent demander à adhérer ou à renouveler le régime exceptionnel de *layoff* jusqu'à fin juin, mais les confédérations patronales ont déjà demandé une prolongation, également défendue par le Président de la République, sous réserve que le pays dispose de marges financières suffisantes. Selon les indications mentionnées dans le programme de stabilité, le gouvernement prévoit de dépenser chaque mois 563 M€ pour ce régime.

- **Nouvelles règles sur le recours au télétravail**

Le gouvernement a approuvé, lors du conseil des ministres du 29 mai, de nouvelles règles encadrant le télétravail, qui, jusqu'alors était obligatoire dès lors que les fonctions exercées le permettaient. Le Premier Ministre, António Costa, avait déjà annoncé qu'à compter du 1^{er} juin, la règle générale du télétravail s'appliquerait de nouveau, à savoir, qu'un accord entre l'entreprise et le travailleur est nécessaire pour

recourir au télétravail, avec deux exceptions cependant : les parents ayant des enfants scolarisés de moins de 12 ans et les travailleurs à risque.

Par ailleurs, le Syndicat des travailleurs des centres d'appels (STCC) a défendu le 27 mai le recours au télétravail obligatoire dans le secteur jusqu'en septembre. Le STCC affirme en effet que le possible retour au travail en présentiel à partir de juin ou juillet serait « irresponsable » et susceptible de provoquer une nouvelle propagation du virus, et a appelé le gouvernement à ne pas céder à la « pression des multinationales qui dominent le secteur ». Pour mémoire, certaines entreprises du secteur avaient été sous le feu des critiques au début de la pandémie pour avoir obligé leurs salariés à continuer à se rendre dans leurs bureaux alors que la distanciation sociale n'y était pas assurée.

- **La loi encadrant les festivals a été promulguée**

Le Président de la République, Marcelo Rebelo de Sousa, a promulgué la loi qui interdit les festivals jusqu'au 30 septembre. Il a indiqué cependant que le décret permet des événements de nature politique et la tenue de spectacles de plein air, à condition de prévoir des places marquées au sol et de réduire la capacité d'accueil maximale.

Les théâtres, salles de spectacles et cinémas peuvent rouvrir depuis le 1^{er} juin ; par rapport aux préconisations initiales qui avaient suscité des réactions négatives du secteur, les règles ont été assouplies : toutes les rangées de sièges pourront être occupées, en respectant toutefois une place vide entre chaque spectateur (sauf s'ils sont de la même famille). Le port du masque sera obligatoire. Les spectacles en plein air devront avoir des places marquées et séparées par une distance de 1,5 mètre, mais le port du masque ne sera pas obligatoire.

Pour les théâtres, une distance de deux mètres entre la scène et la première rangée devra être garantie. Le port du masque sera obligatoire pour les artistes en dehors de la scène.

- **Levée des restrictions sur la capacité des vols commerciaux**

A compter du 1^{er} juin, les compagnies aériennes ne sont plus tenues de limiter la capacité des vols à 2/3 de la capacité d'accueil maximale des appareils. Le cabinet du Ministre des Infrastructures et du Logement a déclaré « qu'il était désormais important d'aligner les règles nationales sur les règles européennes en matière de transport aérien civil, dans lesquelles une stratégie européenne et internationale uniforme est fondamentale pour la reprise du secteur et la confiance des passagers ». Le port du masque restera cependant obligatoire.

Le secteur aérien fait partie des pans de l'économie les plus touchés par la crise : l'Association internationale du transport aérien (IATA) avait notamment indiqué fin avril que la baisse du trafic aérien avait atteint plus de 90 % en Europe et estimait que la baisse du nombre de passagers européens atteindrait 55 % cette année, par rapport à 2019.

Gouvernement

Le Ministre des Finances a présenté aux partenaires sociaux les grandes lignes du scénario macroéconomique pour cette année. Conformément aux prévisions de la Commission européenne, le gouvernement prévoit une baisse du PIB de 7 % et une baisse de la demande extérieure de 14 %.

Le gouvernement prévoit une hausse du taux de chômage, qui atteindrait 10 % cette année. Mário Centeno a déclaré que le gouvernement prévoyait une baisse de 5,5 Md€ des recettes fiscales et un déficit public de l'ordre de 6,5 % pour 2020.

Cette dégradation devrait entraîner une hausse marquée du niveau de la dette publique qui atteindrait 131,5 % du PIB, soit son niveau de fin 2016, mettant fin à la trajectoire de réduction de la dette qui avait permis de la rapporter à 117,7 % du PIB en 2019.

Forum pour la compétitivité

Le Forum pour la compétitivité (organisme privé proche des milieux patronaux) a revu à la baisse ses estimations pour 2020 dans sa note de [conjoncture de mai publiée le 2 juin](#), et prévoit désormais une contraction du PIB entre - 9 % et - 15 %. Pour répondre à la crise, le Forum souligne que le Portugal doit se positionner pour bénéficier des projets de réindustrialisation qui devraient voir le jour dans l'Union européenne et, pour cela, réduire les obstacles à l'investissement direct étranger (IDE) ; le Forum recommande également de créer deux zones franches, autour des ports de Leixões (nord) et Sines (sud).

PwC

Selon [les estimations du bureau d'études PwC](#), l'économie devrait se contracter de 7,4 % à 12,4 % cette année selon le scénario retenu, qui dépend des hypothèses en matière de confiance des consommateurs et de l'évolution des restrictions à l'activité. En tout état de cause, les prévisions de croissance les plus optimistes du cabinet d'audit et de conseil sont en ligne avec celles du FMI (- 8 %) et la Commission européenne (- 6,8 %).

L'étude se base sur une évaluation des impacts par secteur d'activité et un scénario associé de reprise (cf. p.13). L'hébergement serait le secteur le plus touché, avec un impact négatif sur la valeur ajoutée brute (VAB) – qui mesure la valeur de la production des entreprises - compris entre 36 % à 54 % et avec un scénario de reprise lente du fait d'une dégradation prolongée de la confiance des clients qui devraient restreindre leurs voyages. Un scénario corroboré par [les données publiées le 29 mai](#), par l'INE sur le tourisme qui indiquent une baisse de 97,1 % du nombre de clients et de 96,7 % du nombre de nuitées en avril, ce qui confirme « l'interruption quasi totale de l'activité touristique ». Par ailleurs, Ana Jacinto, Secrétaire Générale de l'Association portugaise de l'hôtellerie et de la restauration (AHRESP), a déclaré que, sans soutien urgent, il sera impossible d'éviter les faillites et les licenciements. Dans son dernier sondage auprès des entreprises du secteur, environ 30 % estiment qu'elles ne pourront pas éviter la faillite.

La restauration devrait également être très touchée, avec une baisse estimée entre – 52 % et – 32 % avec un impact prolongé du fait des mesures de restriction sanitaires, d'une baisse de la fréquentation attendue des espaces clos et d'une baisse marquée du tourisme. Les secteurs des loisirs et des transports devraient

également être durement affectés et connaître une reprise lente du fait, pour les loisirs, d'être une consommation « non-prioritaire » et avec des risques d'attroupements et, pour les transports, du fait des restrictions sur la capacité maximale des transports publics et une diminution des besoins (télétravail).

AIP

Selon une étude de l'AIP (Association des Industries du Portugal), réalisée entre le 8 et le 12 mai auprès de plus de 2 000 entreprises, les demandes de financement de la ligne Covid-19 ont doublé entre avril et mai.

La majorité des répondants considèrent le financement comme l'un des problèmes les plus importants, 87 % n'ayant toujours pas reçu d'approbation de leur demande, compte tenu notamment de l'épuisement de certaines lignes de crédit mises en place par le Gouvernement (la CIP estime que les demandes pour les lignes de 6,2 Md€ totalisent plus de 10 Md€)

26 % des entreprises interrogées ont licencié du personnel ou envisagent de le faire à court terme en mai, contre seulement 13 % en avril. Ce taux s'élève à 49 % pour les entreprises du secteur du logement et de la restauration.

Plus de 60 % des entreprises considèrent que les aides sont insuffisantes et souhaitent fortement une prolongation des aides de trésorerie (suspension des contributions fiscales et sociales notamment).

Responsable de la publication : Stanislas Godefroy

Ambassade de France à Lisbonne,
Service économique
R. Santos-O-Velho 5,
1249-079 – Lisbonne



Rédigé par: Louis Diéval

Abonnement/désabonnement :
lisbonne@dgtresor.gouv.fr

Internet : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/PT>

Suivez-nous sur Twitter : @FR_Eco_Iberica 

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Lisbonne

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.

Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

LIENS INTERNET UTILES

Sur les mesures prises en France :

Site du ministère de l'économie et des finances :

<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>
<https://info-entreprises-covid19.economie.gouv.fr/kb>

Site du ministère du travail :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

Pour les investisseurs en France et les entreprises françaises exportatrices :

Sites de Business France :

<https://www.plateforme-attractivite.com/sommaire-choose-france/>
<https://www.businessfrance.fr/information-coronavirus-covid-19>
<https://www.teamfrance-export.fr/infos-pays-covid-19#>

Sur les mesures prises et la conjoncture au Portugal :

Site dédié à la réponse des autorités publiques au Covid-19 (« *Estamos on* ») :

<https://covid19estamoson.gov.pt/medidas-de-apoio-emprego-empresas/>

IAPMEI : <https://www.iapmei.pt/Paginas/Medidas-de-apoio-as-empresas-relacionadas-com-o-im.aspx>

Confédération portugaise des entreprises : <https://cip.org.pt/covid-19-informacoes-as-empresas/>

Chambre de commerce et d'industrie luso-française : <https://www.ccilf.pt/coronavirus-actualites.html>

Indicateurs de conjoncture - site du Cabinet de Stratégie et d'Etudes (GEE) du ministère de l'économie :

<https://www.gee.gov.pt/pt/destaques/30014-covid-19>

Rapport de Informa D&B sur l'impact de la crise sur l'économie portugaise :

<https://biblioteca.informadb.pt/read/document.aspx?id=2624>

Sur les mesures de protection recommandées :

Au Portugal : manuel de la Direction générale de la santé :

<https://www.dgs.pt/documentos-e-publicacoes/saude-e-trabalho-medidas-de-prevencao-da-covid-19-pdf.aspx>

Recommandations de l'Autorité pour les Conditions de Travail (ACT) :

[https://www.act.gov.pt/\(pt-PT\)/Itens/Noticias/Documents/19_MEDIDAS-280420.pdf](https://www.act.gov.pt/(pt-PT)/Itens/Noticias/Documents/19_MEDIDAS-280420.pdf)

En France : fiches du ministère du travail pour aider à la mise en œuvre des mesures de protection :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>

Sur les mesures prises par l'Union européenne :

https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/health/coronavirus-response/economy_fr

Un suivi du secteur agricole ibérique est disponible sur le site de FranceAgriMer :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/International/Exporter-vers/Coronavirus/Espagne-Portugal>